

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 46'000.- pour
l'installation de 10 casiers boxup pour la Commune de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que la Commune souhaite, à l'instar d'autres communes voisines, offrir aux habitants de Thônex un accès simple, libre et gratuit à du matériel sportif ;
- Attendu que ce système de fabrication suisse fonctionnant à l'énergie solaire et est déjà installé dans 23 emplacements en Suisse romande ;
- Attendu que ce système robuste offre 3 formats disponibles avec un visuel personnalisable ;
- Attendu que le système est facile d'accès avec une inscription gratuite via une application et une géolocalisation de stations à proximité ;
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics lors de sa séance du 7 décembre 2021 ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Sur proposition du conseil administratif,

Le conseil municipal

décide,

Au vote :

21 voix pour, 2 abstentions

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 46'000.- destiné à l'installation de 10 casiers boxup pour la Commune de Thônex afin d'offrir aux habitants de Thônex un accès simple, libre et gratuit à du matériel sportif fonctionnant à



législature 2020-2025
délibération no 96
séance du 15/03/2022

l'énergie solaire montant qui sera porté dans les comptes de l'exercice 2022, sous la rubrique 3420.3111.

2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge.



Thônex, le 16 mars 2022 — PHG/cck

(DA-22 -62)/cm 15/03/2022